

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

Périmètre de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales, appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions avec droit de vote des filiales est de 100 %. En outre, la société consolide des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote (se reporter à la note 2).

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 30 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 comprenaient chacun 52 semaines.

Constataion des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par la société conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)*, (la « NOC-15 »). En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société. La société constate les produits au moment de la vente à ses clients.

(Perte) bénéfice par action (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options serait utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire Les soldes d'encaisse, que la société a la possibilité et l'intention de compenser, servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours.

Placements à court terme Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou au cours du marché, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets de commerce et de dépôts bancaires.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit, qui sont en souffrance selon les dispositions du contrat, ne sont pas classées comme ayant subi une dépréciation, mais elles sont plutôt complètement radiées lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable, selon la première des deux éventualités. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provision pour pertes sur créances La Banque PC constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation La Banque PC procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances aux fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de ces fiducies ni sur leurs actifs. Les créances sur cartes de crédit sont sorties du bilan lorsque la Banque PC cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-12, *Cessions de créances*. Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de

toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiduciaires et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Les gains ou les pertes sur la vente de ces créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées selon les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des hypothèses clés relativement aux taux de paiement mensuels, à la durée moyenne pondérée, aux pertes prévues sur créances sur une base annuelle et aux taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. La valeur comptable des droits conservés est évaluée périodiquement et si une baisse de valeur durable est déterminée, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des ventes, frais de vente et d'administration et des stocks connexes lors de sa constatation dans l'état consolidé des résultats et dans le bilan consolidé. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve de certaines conditions.

Stocks Les stocks des magasins de détail sont inscrits au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale. Les stocks du centre de distribution et les stocks saisonniers de marchandise générale sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des agencements et est de 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie utile estimative du bien et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des indicateurs de dépréciation se manifestent, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun des magasins de ce groupe est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins indiquerait qu'il y a aussi une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que ces actifs ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable de ses actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

Charges reportées Les coûts d'émission des titres de créance à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des différents titres de créance émis. Les autres charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés, allant jusqu'à 15 ans.

Écarts d'acquisition L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, et leur valeur comptable est soumise à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation de la valeur comptable d'un écart d'acquisition est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. Des informations supplémentaires sur les résultats du test de dépréciation des écarts d'acquisition annuel de 2006 sont fournies à la note 3.

Instruments financiers dérivés La société a recours à des accords d'instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. La société n'a pas recours à des accords d'instruments financiers dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

La société identifie, désigne et documente de manière formalisée les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les équivalents de trésorerie et les placements à court terme et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie à l'égard des taux d'intérêt variables des effets de commerce. Des tests d'efficacité sont également effectués pour évaluer l'efficacité des couvertures dès leur mise en place ainsi que sur une base continue, de manière rétrospective et prospective.

Les ajustements des taux de change réalisés et non réalisés sur les swaps de devises sont compensés par les ajustements des taux de change réalisés et non réalisés sur une partie des actifs libellés en dollars américains de la société et sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les sommes à recevoir ou à payer cumulatives et non réalisées découlant des taux de change sont prises en compte respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'échange des paiements d'intérêt sur les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs. Les gains ou les pertes non réalisés sur les swaps de taux d'intérêt désignés comme relations de couverture efficaces ne sont pas comptabilisés.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme relations de couverture efficaces sont mesurés à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est constatée dans les intérêts débiteurs.

Les contrats à terme de capitaux propres sont utilisés pour gérer les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions de la société, étant donné que leur valeur peut varier en fonction des variations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Les ajustements du cours apportés aux contrats à terme de capitaux propres sont constatés dans le bénéfice d'exploitation comme des gains ou des pertes, et les gains ou les pertes cumulatifs et non réalisés sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Impôts sur le bénéfice La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

Avantages sociaux futurs La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Régimes de retraite à prestations déterminées Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des prestations d'invalidité de longue durée, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, au taux de croissance de la rémunération, à l'âge du départ à la retraite des salariés et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes de retraite, si ce montant est supérieur, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite. Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur des périodes ne dépassant pas trois ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 6 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 6 à 22 ans, avec une moyenne pondérée de 18 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont versées.

Régime d'options sur actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux options sur actions des salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

La société constate comme des opérations sur capitaux propres les options sur actions, attribuées avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires. La contrepartie versée par les salariés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaire. Ce type d'options sur actions a été attribué pour la dernière fois en 2001 et représentait approximativement 1,0 % de toutes les options en cours à la fin de l'exercice.

Régime d'unités d'actions restreintes La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'actionariat à l'intention des salariés (« RAS ») La société maintient un RAS qui permet aux salariés d'acquérir des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées correspond à l'excédent du cours de l'action ordinaire sur la valeur initiale de l'unité d'action différée. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur le bénéfice, à la taxe sur les produits et services et aux taxes de vente provinciales ainsi qu'aux immobilisations et aux avantages sociaux futurs, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Informations correspondantes Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 2. Mise en œuvre de nouvelles normes comptables

Normes comptables mises en œuvre en 2006

Avec effet le 1^{er} janvier 2006, la société a mis en œuvre l'abrégié 156 du Comité sur les problèmes nouveaux, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*, (le « CPN-156 ») publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en septembre 2005. Le CPN-156 traite de la contrepartie en espèces, y compris les avantages promotionnels, consentie par un fournisseur à un client. Cette contrepartie est présumée représenter une réduction des prix de vente des produits du fournisseur et, en conséquence, devrait être classée comme une réduction du chiffre d'affaires dans l'état des résultats du fournisseur.

Avant la mise en œuvre du CPN-156, la société comptabilisait certains avantages promotionnels consentis à des magasins franchisés, associés et indépendants dans le coût des ventes, frais de vente et d'administration à l'état consolidé des résultats. Par conséquent, la mise en œuvre de façon rétroactive du CPN-156 a donné lieu à une réduction de 174 \$ du chiffre d'affaires et du coût des ventes, frais de vente et d'administration en 2005. Ces modifications, apportées à titre de reclassements, n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net.

Normes comptables mises en œuvre en 2005

Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en œuvre la NOC-15 de façon rétroactive et sans retraitement des périodes antérieures; par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

Franchisés indépendants La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en œuvre de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

À la fin de l'exercice 2006, 123 (123 en 2005) des magasins franchisés indépendants de la société réunissaient les critères d'une EDDV et ont été consolidés conformément à la NOC-15.

Accord d'entreposage et de distribution La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider. Compte tenu de la structure des honoraires établie avec cette tierce entité, l'incidence de la consolidation de l'entité d'entreposage et de distribution a été négligeable.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de cette tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés avec effet le 2 janvier 2005.

Une charge unique, après impôts, de 29 \$ (déduction faite des impôts sur le bénéfice de 12 \$) a été comptabilisée au moment de la mise en œuvre de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées des franchisés indépendants sur la provision pour créances douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchisage initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.

Fiducie indépendante La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre de crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque *PC* vend une partie de ses créances sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté aux notes 11 et 21.

La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

Note 3. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède la juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

En 2006, la société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et il a été établi que la valeur comptable de l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Provigo inc. en 1998 excédait sa juste valeur. Par conséquent, la société a inscrit dans le bénéfice d'exploitation une charge hors trésorerie de 800 \$ au titre de la dépréciation de cet écart d'acquisition. La société ne s'attend pas à ce que cette charge entraîne une déduction d'impôt. Il a été déterminé que la juste valeur des écarts d'acquisition était inférieure à leur valeur comptable en raison d'une baisse des multiples du BAIIA, tant du point de vue de l'industrie que de celui de la société, et la diminution de la juste valeur a été déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte tant des hypothèses de la société que de celles du marché. L'effet conjugué de ces facteurs a entraîné une dépréciation des écarts d'acquisition. Cette charge hors trésorerie au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition devrait être ajustée au premier semestre de 2007, si nécessaire, ce qui pourrait se traduire par l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats et à la valeur comptable des écarts d'acquisition dans le bilan.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2006, la société a acquis 7 magasins franchisés (7 magasins franchisés en 2005). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis était composée d'immobilisations de 2 \$ (valeur symbolique en 2005), d'autres actifs, essentiellement des stocks, d'un montant de 2 \$ (3 \$ en 2005) et d'écarts d'acquisition de 7 \$ (3 \$ en 2005) pour une contrepartie en espèces de 9 \$ (5 \$ en 2005), déduction faite des débiteurs des magasins franchisés de 2 \$ (1 \$ en 2005).

À la fin de l'exercice 2006, le bilan consolidé comprenait des écarts d'acquisition de 4 \$ (4 \$ en 2005) de franchisés indépendants consolidés par la société conformément aux exigences de la NOC-15.

Au cours de l'exercice 2005, la société a réduit ses écarts d'acquisition de 41 \$ à la suite de l'issue favorable de certaines questions fiscales comptabilisées antérieurement dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo inc.

Le tableau suivant présente la variation des écarts d'acquisition en 2006 et en 2005 :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	1 587 \$	1 621 \$
Écarts d'acquisition acquis	7	7
Dépréciation des écarts d'acquisition	(800)	—
Autres ajustements	—	(41)
Solde à la fin de l'exercice	794 \$	1 587 \$

Note 4. Charges de restructuration et autres charges

Activités en magasins

En 2006, la société a terminé son évaluation des activités en magasins, et elle a approuvé et annoncé des plans de restructuration de certaines de ces activités. Le total des coûts de restructuration afférents à ces plans est évalué à environ 54 \$. De ce montant, environ 10 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprennent des indemnités de départ découlant de la cessation d'emploi de salariés, 25 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 19 \$ sont liés à la fermeture d'installations et à d'autres coûts, y compris les obligations locatives. En 2006, la société a constaté une tranche de 35 \$ de ces coûts de restructuration, dont une tranche de 9 \$ a trait aux prestations de cessation d'emploi, une tranche de 25 \$ est liée à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré et le solde de 1 \$ est attribuable à d'autres coûts directement liés à ces mesures. Les composantes du plan de restructuration des activités en magasins sont présentées ci-après.

Dans le cadre d'une analyse des activités en magasins au Québec, la société a approuvé et annoncé un plan, en 2006, visant la fermeture de 19 magasins au rendement insatisfaisant, principalement des magasins de la bannière *Provigo*. Cette mesure devrait prendre fin en 2007 et le total des coûts de restructuration se rapportant à cette mesure est évalué à environ 40 \$, dont une tranche de 28 \$ a été comptabilisée en 2006.

À l'issue de son analyse de l'incidence sur le réseau des magasins Cash & Carry et des clubs-entrepôts de la baisse des ventes de produits du tabac résultant de la décision d'un important fournisseur de tabac de vendre la marchandise directement à certains clients de la société, celle-ci a approuvé et annoncé un plan, en 2006, visant la fermeture des 24 clubs-entrepôts les plus touchés par cette décision. Cette mesure devrait prendre fin en 2007 et le total des coûts de restructuration s'y rapportant est évalué à environ 10 \$, dont une tranche de 6 \$ a été constatée en 2006.

Dans le cadre d'une analyse des activités en magasins dans la région de l'Atlantique, la société a approuvé et annoncé en 2006 un plan visant la fermeture de 8 magasins dans cette région. Cette mesure devrait prendre fin en 2007 et le total des coûts de restructuration s'y rapportant est évalué à environ 4 \$, dont une tranche de 1 \$ a été constatée en 2006.

Réseau d'approvisionnement

En 2005, la société a approuvé un vaste plan de restructuration de son réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale. La restructuration devrait être terminée d'ici le premier trimestre de 2009 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 \$. De cette somme, environ 57 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires découlant de régimes de retraite liés à la cessation d'emploi de salariés, 13 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 \$ sont consacrés à la fermeture des installations et d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. En 2006, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 8 \$ (62 \$ en 2005) conformément à ce plan, coûts qui sont constitués de prestations de cessation d'emploi résultant de départs forcés prévus de 4 \$ (45 \$ en 2005), d'une charge au titre de la dépréciation d'immobilisations et de l'amortissement accéléré de 2 \$ (11 \$ en 2005) et d'autres coûts de 2 \$ (6 \$ en 2005) directement liés à ces mesures.

Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations

En 2005, la société a regroupé plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein d'un nouveau centre de services et siège social à Brampton, en Ontario, et elle a réorganisé les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, ce qui comprenait le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. Des coûts prévus de 25 \$ relatifs à ces mesures, des tranches de 24 \$ et de 1 \$ ont été constatées respectivement en 2005 et en 2006.

Le tableau qui suit résume les coûts constatés et les paiements en espèces effectués de même que le passif net correspondant aux 30 décembre 2006 et 31 décembre 2005 :

	Prestation de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des installations et autres coûts	Total du passif net	Dépréciation d'immobilisations et amortissement accéléré	Total de 2006	Total de 2005
Passif net au début de l'exercice	41 \$	– \$	41 \$	– \$	– \$	– \$
Coûts constatés						
Activités en magasins	9	1	10	25	35	–
Réseau d'approvisionnement	4	2	6	2	8	62
Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations	–	1	1	–	1	24
	13 \$	4 \$	17 \$	27 \$	44 \$	86 \$
Paiements en espèces						
Activités en magasins	– \$	1 \$	1 \$		1 \$	– \$
Réseau d'approvisionnement	4	2	6		6	13
Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations	1	1	2		2	18
	5 \$	4 \$	9 \$		9 \$	31 \$
Charges portées en réduction des autres actifs ¹⁾	9 \$	– \$	9 \$		9 \$	– \$
Passif net à la fin de l'exercice	40 \$	– \$	40 \$		40 \$	41 \$
Comptabilisé dans le bilan consolidé comme suit :						
Autres actifs ¹⁾ (note 15)	– \$		– \$		– \$	9 \$
Créditeurs et charges à payer	19		19		19	7
Autres passifs (note 17)	21		21		21	25
Passif net à la fin de l'exercice	40 \$		40 \$		40 \$	41 \$

1) Représente les coûts du régime de retraite à prestations déterminées imputés aux autres actifs. Les charges portées en réduction des autres actifs sont liées aux prestations contractuelles de cessation d'emploi qui ont été constatées en 2005 et qui ont entraîné la réduction des actifs des régimes.

Note 5. Taxe sur les produits et services (« TPS ») et taxes de vente provinciales (« TVP »)

En 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus, sur lesquels la TPS n'a pas été facturée ni versée de façon appropriée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes. Par conséquent, une charge de 40 \$ a été inscrite au bénéfice d'exploitation en 2005. Une tranche d'environ 1 \$ a été payée en 2006 (15 \$ en 2005) et environ 24 \$ étaient non réglés au 30 décembre 2006. Le montant résiduel final à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer du montant estimatif. La direction continuera d'évaluer le montant à payer résiduel au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle ajustera le montant à payer résiduel en conséquence.

Note 6. Convention collective

En 2006, les membres de certaines sections locales de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce sises en Ontario ont ratifié une nouvelle convention collective d'une durée de quatre ans. La nouvelle convention permet à la société de convertir 44 magasins situés en Ontario en magasins de la bannière *Real Canadian Superstore* ou en magasins d'alimentation faisant appel à une économie de travail équivalente, et elle lui procure la souplesse nécessaire pour investir dans de la main-d'œuvre supplémentaire, le cas échéant. Du fait de la signature de cette convention, la société a constaté une charge non récurrente de 84 \$ dans le bénéfice d'exploitation, y compris un montant de 36 \$ à payer au titre d'un régime de retraite interentreprises et un paiement de 38 \$ à régler à la signature de la convention.

Note 7. Intérêts débiteurs

	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	284 \$	290 \$
Intérêts débiteurs (créditeurs) sur les instruments financiers dérivés	7	(6)
Intérêts nets à court terme	(11)	(11)
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(21)
Intérêts débiteurs	259 \$	252 \$

Le montant net des intérêts versés en 2006 s'élève à 278 \$ (263 \$ en 2005).

Note 8. Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2006	2005
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	33,7 %	34,4 %
(Diminution) augmentation nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux d'imposition canadiens prévus par la loi	(0,6)	0,5
Montants non imposables	(1,1)	(0,7)
Impôt des grandes sociétés	—	0,5
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	(2,1)	0,3
Effet de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autre	—	(0,2)
Taux d'imposition effectif avant l'incidence de la charge non déductible au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	29,9 %	34,8 %
Charge non déductible au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	796,8	—
Taux d'imposition effectif	826,7 %	34,8 %

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2006 s'est élevé à 325 \$ (387 \$ en 2005).

L'incidence cumulative sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent pratiquement en vigueur. Par conséquent, en 2006, une réduction de 16 \$ de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la réduction des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada, comparativement à une charge d'impôts futurs de 3 \$ en 2005 par suite de la modification des taux d'imposition prévus par la loi dans certaines provinces.

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2006	2005
Créditeurs et charges à payer	55 \$	55 \$
Autres passifs	117	86
Immobilisations	(278)	(278)
Autres actifs	(103)	(64)
Reports de pertes en avant (échéant en 2026)	20	6
Autres	40	30
Passifs d'impôts futurs nets	(149)\$	(165)\$
	2006	2005
Présentés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	85 \$	72 \$
Passifs d'impôts futurs à long terme	(234)	(237)
Passifs d'impôts futurs nets	(149)\$	(165)\$

Note 9. Bénéfice net (perte) de base et dilué(e) par action ordinaire (en dollars, sauf indication contraire)

	2006	2005
(Perte) bénéfice net (en millions de dollars)	(219)\$	746 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,1	274,2
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,2	0,8
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,3	275,0
(Perte) bénéfice net de base par action ordinaire	(0,80)\$	2,72 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire	—	(0,01)
(Perte) bénéfice net dilué(e) par action ordinaire	(0,80)\$	2,71 \$

Des options sur actions en cours dont le prix d'exercice était supérieur au cours des actions ordinaires de la société au 30 décembre 2006 n'ont pas été prises en compte dans le calcul (de la perte) du bénéfice net dilué(e) par action ordinaire. Par conséquent, en 2006, 4 027 406 options sur actions (2 254 639 en 2005) dont le prix d'exercice moyen pondéré s'établit à 61,55 \$ (69,58 \$ en 2005) par action ordinaire n'ont pas été prises en compte dans le calcul (de la perte) du bénéfice net dilué(e) par action ordinaire.

Note 10. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 864 \$ (837 \$ en 2005) constitués de la trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade. Des produits de 40 \$ (27 \$ en 2005) tirés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

La société a constaté un gain de change non réalisé de 2 \$ (perte de 31 \$ en 2005) par suite de la conversion de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme, libellés en dollars américains, dont un gain de 1 \$ (perte de 31 \$ en 2005) ayant trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Le gain ou la perte découlant de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme est compensé par la constatation dans le bénéfice d'exploitation d'un gain de change non réalisé sur les swaps de devises. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée découlant des taux de change de 165 \$ (168 \$ en 2005) relativement à ces swaps de devises est constatée dans les autres actifs au bilan.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque PC, procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances à des fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de ces fiducies ni sur leurs actifs. Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiducies.

En 2006, des créances sur cartes de crédit de 240 \$ (225 \$ en 2005) ont été titrisées par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances à des fiducies indépendantes, donnant lieu à une perte symbolique (perte symbolique en 2005) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de néant (1 \$ en 2005). Un passif de gestion s'élevant à 14 \$ (13 \$ en 2005) a été passé en charges au cours de l'exercice et la juste valeur du passif de gestion constaté en fin d'exercice se chiffre à 8 \$ (8 \$ en 2005). Le recours des fiducies à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par la société par une lettre de crédit de soutien correspondant à 9 % (9 % en 2005) d'une tranche du montant titrisé.

	2006	2005
Créances sur cartes de crédit	1 571 \$	1 257 \$
Montant titrisé	(1 250)	(1 010)
Créances sur cartes de crédit, montant net	321 \$	247 \$
Pertes sur créances, montant net	9 \$	5 \$

Le montant net des pertes sur créances, de 9 \$ (5 \$ en 2005), comprend des pertes sur créances de 45 \$ (33 \$ en 2005) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite de pertes sur créances de 36 \$ (28 \$ en 2005) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées. Le tableau qui suit indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2006. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2006	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	5 \$		
Taux de paiement (mensuel)	44,0 %		
Durée moyenne pondérée (années)	0,7		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,14 %	(0,7)\$	(1,4)\$
Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie résiduels (annuellement)	14,83 %	(2,4)\$	(4,9)\$

Les détails sur les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se ventilent comme suit :

	2006	2005
Produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	240 \$	225 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	116 \$	106 \$

En 2006, la Banque *PC* a restructuré son programme de titrisation de cartes de crédit. Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante constituée antérieurement, a émis pour 500 \$ de billets de premier rang et de billets subordonnés à 5 ans échéant en 2011, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,5 % pour financer l'achat de créances sur cartes de crédit, titrisées antérieurement par la Banque *PC* par l'entremise d'une fiducie indépendante. Les billets subordonnés constituent un soutien en matière de crédit à l'égard des billets qui sont de rang supérieur. La Banque *PC* continuera de fournir des services de gestion des créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle mais ne touchera pas d'honoraires de gestion et elle possède des droits conservés sur les créances titrisées correspondant à des droits sur les flux de trésorerie futurs une fois que les obligations envers les investisseurs auront été remplies. Conformément aux PCGR canadiens, les états financiers d'Eagle ne sont pas consolidés avec ceux de la société. La restructuration du portefeuille s'est traduite par une perte symbolique.

Note 12. Liquidation de stocks

Dans le cadre de l'examen des niveaux de stocks de la société, certains stocks excédentaires, particulièrement de la marchandise générale, ont été identifiés. La société a constaté une charge de 68 \$ dans le bénéfice d'exploitation par suite de sa décision de procéder à la liquidation de ces stocks, reflétant la réduction de la valeur des stocks de manière à ce qu'elle soit ramenée à leur valeur recouvrable ainsi que les frais connexes engagés à ce jour pour la réalisation de la liquidation. Des frais supplémentaires seront comptabilisés lorsque les critères appropriés seront réunis.

Note 13. Immobilisations

	2006			2005		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	500 \$		500 \$	442 \$		442 \$
Propriétés en cours d'aménagement	226		226	231		231
Terrains	1 699		1 699	1 629		1 629
Bâtiments	4 955	1 012 \$	3 943	4 579	835 \$	3 744
Matériel et agencements	3 788	2 475	1 313	3 589	2 207	1 382
Améliorations aux bâtiments et améliorations locatives	611	269	342	647	290	357
	11 779	3 756	8 023	11 117	3 332	7 785
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	129	97	32	95	95	—
	11 908 \$	3 853 \$	8 055 \$	11 212 \$	3 427 \$	7 785 \$

Des charges relatives à la dépréciation et à l'amortissement accéléré des immobilisations de 32 \$ (7 \$ en 2005) ont été constatées dans le bénéfice d'exploitation. Un montant supplémentaire de 27 \$ (14 \$ en 2005) a été constaté au titre des charges de restructuration et autres charges en 2006 (se reporter à la note 4). Les justes valeurs ont été établies, le cas échéant, selon le cours du marché, des offres d'achat indépendantes ou les prix fixés pour des actifs semblables.

Note 14. Autres actifs

	2006	2005
Placements dans des franchises et autres créances	195 \$	194 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 15)	182	139
Créances non réalisées sur contrats à terme de capitaux propres (note 20)	—	30
Créances non réalisés sur swaps de devises (notes 10 et 20)	165	168
Charges reportées et autres	147	157
	689 \$	688 \$

Note 15. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de crédit de soutien émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

En 2006, la société a mis en place un nouveau régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne pourront participer qu'au nouveau régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cote également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») doivent être établies au 31 décembre 2006 pour tous les régimes, sauf pour ce qui est de deux régimes pour lesquels cette évaluation a été effectuée le 31 décembre 2004. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, la prochaine évaluation de la capitalisation requise pour les régimes susmentionnés sera établie au plus tard les 31 décembre 2009 et 2007, respectivement.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2006, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 166 \$ (134 \$ en 2005). La société a comptabilisé une charge de 36 \$ relativement à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises (se reporter à la note 6).

En 2007, la société prévoit verser des cotisations d'environ 75 \$ aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation. Ce montant estimatif pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2007, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations directes aux prestataires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et des autres régimes sans capitalisation.

Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2006			2005		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	944 \$	42 \$	986 \$	838 \$	35 \$	873 \$
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	74	(1)	73	98	2	100
Cotisations de l'employeur	90	21	111	61	22	83
Cotisations des salariés	2	—	2	2	—	2
Prestations versées	(58)	(18)	(76)	(53)	(17)	(70)
Autres	—	—	—	(2)	—	(2)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 052 \$	44 \$	1 096 \$	944 \$	42 \$	986 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 155 \$	243 \$	1 398 \$	937 \$	181 \$	1 118 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	50	9	59	37	4	41
Intérêts débiteurs	62	13	75	60	11	71
Prestations versées	(58)	(18)	(76)	(53)	(17)	(70)
Perte actuarielle	55	61	116	173	64	237
Coûts des services passés	—	—	—	—	2	2
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	—	—	—	9	—	9
Gains sur compression ³⁾	—	—	—	(6)	(2)	(8)
Autres	(2)	—	(2)	(2)	—	(2)
Solde à la fin de l'exercice	1 262 \$	308 \$	1 570 \$	1 155 \$	243 \$	1 398 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes						
Fraction non amortie des coûts des services passés	5	(7)	(2)	6	(7)	(1)
Perte actuarielle nette non amortie	313	172	485	271	128	399
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	108 \$	(99)\$	9 \$	66 \$	(80)\$	(14)\$
Comptabilisé comme suit dans les bilans consolidés						
Autres actifs (note 14)	145 \$	37 \$	182 \$	102 \$	37 \$	139 \$
Autres passifs (note 17)	(37)	(136)	(173)	(36)	(117)	(153)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	108 \$	(99)\$	9 \$	66 \$	(80)\$	(14)\$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi résultent du plan de restructuration de 2005 des activités du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été constatées dans les charges de restructuration et autres charges en 2005 (se reporter à la note 4).

3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le plan de restructuration de 2005 du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale a eu une incidence ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2005, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2005 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	1 052 \$	44 \$	944 \$	— \$
Obligations au titre des prestations constituées	1 262	308	1 155	202
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	210 \$	264 \$	211 \$	202 \$

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes étaient détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	63 %	— %	64 %	— %
Titres de créance	36 %	93 %	34 %	99 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	7 %	2 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société, d'une juste valeur respective de 3 \$ (4 \$ en 2005) au 30 septembre 2006. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par Weston ou Loblaw.

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	48 \$	9 \$	35 \$	4 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	62	13	60	11
(Rendement réel) perte réelle des actifs des régimes	(74)	1	(98)	(2)
Perte actuarielle	55	61	173	64
Coûts des services passés	—	—	—	2
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ¹⁾	—	—	9	—
Coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	91	84	179	79
(Insuffisance) excédent du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	(1)	(4)	30	—
Insuffisance de la perte actuarielle nette amortie sur la perte actuarielle réelle liée aux obligations au titre des prestations constituées	(43)	(40)	(170)	(59)
(Excédent) insuffisance de la fraction non amortie des coûts des services passés sur les coûts réels des services passés	1	—	—	(2)
Coût net des régimes à prestations déterminées	48	40	39	18
Coût des régimes à cotisations déterminées	6	—	6	—
Coût des régimes de retraite interentreprises ²⁾	85	—	45	—
Coût net des régimes	139 \$	40 \$	90 \$	18 \$
Comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme suit :				
Coût des régimes de retraite et des autres régimes	139 \$	40 \$	81 \$	18 \$
Charges de restructuration et autres charges ¹⁾	—	—	9	—
Coût net des régimes	139 \$	40 \$	90 \$	18 \$

1) Les prestations contractuelles de cessation d'emploi découlent du plan de 2005 visant à restructurer le réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale et elles ont été comptabilisées dans les charges de restructuration et autres charges en 2005. Se reporter à la note 4.

2) Comprend pour 2006 un montant de 36 \$ relatif à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises (se reporter à la note 6).

Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %	5,25 %	5,2 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation ¹⁾	5,25 %	5,2 %	6,25 %	6,1 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,0 %	8,0 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés par le plan de restructuration de 2005 du réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2005, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2005 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,75 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2005 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 10,0 % (10,0 % en 2005) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2014 (5,0 % d'ici 2013 en 2005) et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2006 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ¹⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ¹⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		8,0 %		5,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	(9)\$	s.o.	— \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	9 \$	s.o.	— \$
Taux d'actualisation	5,0 %	5,25 %	5,0 %	5,2 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(173)\$	(10)\$	(38)\$	(2)\$
d'une diminution de 1 %	201 \$	10 \$	45 \$	2 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ²⁾			10,0 %	10,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	35 \$	4 \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(30)\$	(3)\$

s.o. — sans objet

1) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.

2) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2014 en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.

Note 16. Dette à long terme

	2006	2005
Débitures de Provigo inc.		
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006 i)	– \$	125 \$
Autre	–	1
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
– capital	151	151
– incidence du rachat du coupon	(34)	(26)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036 i)	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 8,69 %, échéant de 2007 à 2043	21	33
Prêts exigibles des EDDV et contrats de location-acquisition ii)	156	126
Total de la dette à long terme	4 239	4 355
Moins la tranche à moins de un an	27	161
	4 212 \$	4 194 \$

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, selon l'échéance pour les cinq prochains exercices, incluant les EDDV et les autres dettes, est le suivant : 27 \$ en 2007, 420 \$ en 2008, 148 \$ en 2009, 319 \$ en 2010 et 369 \$ en 2011.

- i) En 2006, la société a remboursé ses débiteures de Provigo inc., série 1996, 8,70 %, d'un montant de 125 \$ du fait qu'elles sont arrivées à échéance. En 2005, la société a émis des billets à moyen terme (« BMT ») à 5,90 % d'un montant de 300 \$ échéant en 2036 et a remboursé des BMT à 6,95 % d'un montant de 200 \$ arrivés à échéance.
- ii) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 30 décembre 2006 comprend les prêts exigibles et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 156 \$ (126 \$ en 2005) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 23 \$ (23 \$ en 2005) est exigible d'ici un an.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les prêts exigibles de 124 \$ (126 \$ en 2005) représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie de leurs stocks et immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de huit ans jusqu'à l'échéance (sept ans en 2005), sont remboursables à vue selon certaines circonstances préétablies et garantis en vertu d'une convention générale de garantie dressée par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des tiers bailleurs de fonds de billets à court terme adossés à des créances. Comme il en est fait mention à la note 21, une importante banque à charte canadienne a produit une lettre de crédit de soutien en faveur d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de crédit de soutien.

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 32 \$ (néant en 2005) sont incluses dans le bilan consolidé en date de la fin d'exercice. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition visent le matériel de l'EDDV qui assure la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 4 \$ (néant en 2005).

Note 17. Autres passifs

	2006	2005
Passif au titre des prestations constituées (note 15)	173 \$	153 \$
Rémunération à base d'actions (note 19)	17	13
Sommes à payer non réalisées au titre des contrats à terme de capitaux propres (note 20)	13	—
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	21	25
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 5)	14	16
Autres	76	64
	314 \$	271 \$

Note 18. Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2006		2005	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début de l'exercice	274 054 814	1 192 \$	274 255 914	1 192 \$
Émises à l'exercice d'options sur actions (note 19)	118 750	4	25 000	1
Rachetées aux fins d'annulation	—	—	(226 100)	(1)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	274 173 564	1 196 \$	274 054 814	1 192 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	274 066 885		274 183 823	

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») En 2006, la société n'a racheté aucune action ordinaire aux fins d'annulation (226 100 en 2005 pour la somme de 16 \$).

La société a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou d'avoir recours à des contrats à terme de capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date de leur rachat.

Note 19. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf indication contraire)

La société maintient divers types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

Le coût net de la rémunération à base d'actions de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation à l'égard de son régime d'options sur actions de même que des contrats à terme de capitaux propres connexes et du régime d'unités d'actions restreintes se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Produits découlant du régime d'options sur actions	(11)\$	(35)\$
Perte découlant des contrats à terme de capitaux propres (note 20)	32	71
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	16	7
Coût net de la rémunération à base d'actions	37 \$	43 \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires; toutefois, la société a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de la société le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2006, la société a attribué 189 354 options sur actions (2 247 627 en 2005) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 55,30 \$ (69,73 \$ en 2005) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

En 2006, la plus-value d'actions de 11 millions de dollars (41 millions de dollars en 2005) a été versée à l'exercice de 815 403 options sur actions (1 135 221 en 2005). La société a émis 118 750 actions ordinaires (25 000 en 2005) pour une contrepartie en espèces de 4 millions de dollars (0,9 million de dollars en 2005) à l'exercice d'options sur actions pour lesquelles elle avait comptabilisé un passif de 0,1 million de dollars (1 million de dollars en 2005) au titre de la rémunération à base d'actions.

À la fin de l'exercice, la société avait au total 4 084 646 options sur actions en cours (5 305 422 en 2005), représentant environ 1,5 % (1,9 % en 2005) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Parmi les 4 084 646 options sur actions en cours (5 305 422 en 2005), 4 043 406 (5 151 682 en 2005) ont trait aux attributions d'options sur actions qui prévoient un règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié, et 41 240 (153 740 en 2005) ont trait aux attributions d'options sur actions consenties avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires.

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2006		2005	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	5 305 422	56,98 \$	4 365 958	45,04 \$
Attribuées	189 354	55,30 \$	2 247 627	69,73 \$
Exercées	(934 153)	35,18 \$	(1 160 221)	36,41 \$
Déchues/annulées	(475 977)	61,56 \$	(147 942)	59,49 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	4 084 646	61,36 \$	5 305 422	56,98 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 544 232	57,37 \$	1 701 050	43,25 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2006			Options exerçables en 2006	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
43,80 \$ – 49,05 \$	157 240	1	48,67 \$	157 240	48,67 \$
53,60 \$ – 55,50 \$	1 928 006	3	53,83 \$	976 113	53,70 \$
61,95 \$ – 72,95 \$	1 999 400	5	69,61 \$	410 879	69,41 \$

Régime d'unités d'actions restreintes La société a adopté un régime d'unités d'actions restreintes pour certains cadres supérieurs. Les unités d'actions restreintes donnent le droit aux salariés de recevoir un paiement en espèces après la fin de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des unités d'actions restreintes sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de bourse précédant la fin de la période de performance des unités d'actions restreintes multiplié par le nombre d'unités d'actions restreintes détenues par le salarié.

En 2006, la société a attribué 691 001 unités d'actions restreintes (393 335 en 2005) à 238 salariés (236 en 2005); 211 526 unités d'actions restreintes (10 151 en 2005) ont été annulées alors que 112 707 (néant en 2005) ont été payées. À la fin de l'exercice, il y avait au total 749 952 unités d'actions restreintes (383 184 en 2005) en circulation.

Régime d'actionariat à l'intention des salariés (« RAS ») La société maintient un RAS qui permet aux salariés d'acquérir des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2005) de la cotisation de chaque salarié. Le RAS est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des salariés de la société. Un coût de rémunération de 6 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours des actions ordinaires de la société au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 44 397 unités d'actions différées (36 666 en 2005) étaient en circulation. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre des unités d'actions différées était minime et a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Note 20. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2006	2005
	2007	2008	2009	2010	2011	Par la suite	Total	Total
Swaps de devises	76 \$	140 \$	31 \$	174 \$	95 \$	544 \$	1 060 \$	1 036 \$
Swaps de taux d'intérêt (reçus)/payés		240 \$	140 \$	50 \$	200 \$	(150)\$	480 \$	437 \$
Contrats à terme de capitaux propres				120 \$	34 \$	93 \$	247 \$	240 \$

Swaps de devises La société a recours à des swaps de devises comme couverture à l'égard des fluctuations des taux de change sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

La société a eu recours à des swaps de devises visant l'échange de dollars américains contre 1,1 milliard de dollars CA (1,0 milliard de dollars en 2005), venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 165 \$ (168 \$ en 2005) découlant du taux de change a été comptabilisée dans les autres actifs.

Swaps de taux d'intérêt La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir une partie des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. La société a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 480 \$ (437 \$ en 2005) de ses placements à taux variable en placements à taux fixe moyen de 4,73 % (4,76 % en 2005), venant à échéance d'ici 2013.

Contrats à terme de capitaux propres (en dollars) La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions découlant des variations du cours de ses actions ordinaires. À la fin de l'exercice 2006, la société avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs pour racheter 4,8 millions (4,8 millions en 2005) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme cumulatif de 51,43 \$ (50,02 \$ en 2005), y compris 6,56 \$ l'action ordinaire (5,15 \$ en 2005) d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui ont été constatés dans le bénéfice net et qui seront versés à la résiliation des contrats. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La société a inclus une perte non réalisée cumulée liée au cours du marché de 13 millions de dollars (gain de 30 millions de dollars en 2005) dans les autres passifs (autres actifs en 2005) relativement à ces contrats à terme de capitaux propres.

Juste valeur des instruments financiers La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord d'instruments était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier est estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur de marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets de commerce et des créditeurs et charges à payer se rapprochait de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

L'estimation de la juste valeur des swaps de devises, qui se rapprochait de la valeur comptable, se fondait sur les cours au comptant et les taux d'intérêt à terme.

L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.

L'estimation de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres, qui se rapprochait de la valeur comptable, a été établie en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de la société aux termes des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours du marché de ses actions ordinaires et le prix moyen à terme des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif au titre de la dette à long terme	4 239 \$	4 798 \$	4 355 \$	5 027 \$
Passif net des swaps de taux d'intérêt	— \$	(15) \$	— \$	(11) \$

Risque de contrepartie La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments financiers dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments financiers dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Risque de crédit L'exposition de la société au risque de crédit découle des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et des créances sur les magasins franchisés, associés et indépendants.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices de la société qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs particuliers.

Le risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et aux créances sur les magasins franchisés, associés et indépendants résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque *PC* utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit et gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié des porteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les créances sur les magasins franchisés, associés et indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Note 21. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société a des engagements aux termes de divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation se répartissent comme suit :

	Montants à payer pour chaque exercice						Exercices ultérieurs jusqu'en 2049	Total 2006	Total 2005
	2007	2008	2009	2010	2011				
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	190 \$	178 \$	156 \$	134 \$	114 \$	720 \$	1 492 \$	1 637 \$	
Revenu prévu provenant de la sous-location	(40)	(34)	(30)	(24)	(17)	(43)	(188)	(203)	
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	150 \$	144 \$	126 \$	110 \$	97 \$	677 \$	1 304 \$	1 434 \$	

À la fin de l'exercice, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 153 \$ (264 \$ en 2005).

La société établit des lettres de crédit de soutien qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif éventuel brut total relatif aux lettres de crédit de soutien s'élève à environ 221 \$ (143 \$ en 2005). D'autres lettres de crédit de soutien ayant trait au programme de financement pour les franchisés indépendants de la société et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14, *Informations à fournir sur les garanties* :

Lettre de crédit de soutien Une importante banque à charte canadienne a produit une lettre de crédit de soutien en faveur d'une fiducie de financement indépendante relativement au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser la banque pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. La société estime faible une telle probabilité. Le passif éventuel brut total aux termes de cette entente, qui représente 9 % (9 % en 2005) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 68 \$ (91 \$ en 2005) (se reporter à la note 11).

Une importante banque à charte canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien au montant de 44 \$ (42 \$ en 2005) en faveur d'une fiducie de financement indépendante qui offre des prêts aux franchisés de la société pour l'achat de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Le montant de la lettre de crédit de soutien équivaut à environ 10 % du montant en capital de l'encours des prêts, en tout temps. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt et où la société n'aurait pas, dans une période déterminée, pris le prêt en charge, ou dans le cas où le prêt n'aurait toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien.

Obligations découlant de contrats de location Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, s'élève à 111 \$ (138 \$ en 2005).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Poursuites Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a reçu signification d'une poursuite intentée par certains bénéficiaires d'un régime de retraite interentreprises et déposée auprès de la Cour supérieure de l'Ontario. Dans leur réclamation contre leur employeur respectif et les fiduciaires du régime de retraite interentreprises, les demandeurs allèguent que les actifs dudit régime ont été mal gérés. La société est l'un des employeurs visés par cette poursuite où un milliard de dollars en dommages-intérêts sont réclamés à un total de 17 défendeurs. De plus, les demandeurs sollicitent la nomination d'un représentant de la défense pour les employeurs de tous les participants du régime de retraite interentreprises. L'action est présentée sous forme de recours collectif au nom de tous les bénéficiaires du régime de retraite interentreprises et elle n'en est qu'à ses toutes premières étapes. La société entend se défendre vigoureusement, mais pour le moment, la défense n'a pas encore été déposée.

Note 22. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée (« Weston »), et ses sociétés affiliées, autres que la société, sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après.

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2005) du coût des ventes, frais de vente et d'administration. Le montant interentreprises à payer relativement à ces stocks, à la fin de l'exercice, est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tierces parties visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 25 \$ (22 \$ en 2005).

Immobilier La société loue certains immeubles d'une société affiliée à Weston, essentiellement des locaux à bureaux à un prix d'environ 4 \$ (4 \$ en 2005). En 2006, la société a acheté à une société affiliée à Weston un immeuble qu'elle prévoit aménager éventuellement pour une contrepartie de 8 \$ payée d'avance conformément aux dispositions d'un ancien bail foncier conclu entre les parties.

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des effets de commerce. L'encours des emprunts et des prêts était nul à la fin de l'exercice.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Ententes de gestion La société gère, par l'entremise de Glenhuron, certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston aux États-Unis. Les frais de gestion sont fondés sur les taux du marché et compris dans les intérêts débiteurs.

Vente d'un portefeuille de prêts En 2005, Glenhuron a vendu un portefeuille de prêts à long terme exigibles d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de Weston. Les prêts de ce portefeuille ont été acquis initialement auprès de tierces institutions financières en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 \$ US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour en arriver à la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 \$ US, a été comprise dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 \$ US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de Weston pour l'administration du portefeuille de prêts.

Note 23. Événement postérieur à la date du bilan

Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a approuvé et annoncé la restructuration des activités de commercialisation et d'exploitation en magasin afin de rationaliser ces fonctions. Les coûts de cette restructuration comprennent des indemnités de départ, des primes de maintien en poste et d'autres coûts qui devraient totaliser entre 150 \$ et 200 \$ et dont la plus grande partie sera passée en charges au premier semestre de 2007.

Note 24. Renseignements supplémentaires

Informations sectorielles La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandisage, qui comprend principalement l'alimentation ainsi que la marchandise générale et les produits et services pharmaceutiques. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.